ANNEXE II.a. REGLEMENT D'EXAMEN

(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN															
			Candidats de la			Candidats de la voie scolaire dans un									
			voie scolaire dans		établissement privé										
Spécialité : LOGISTIQUE du baccalauréat professionnel			un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		hors contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle										
							Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité								
									Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
							E1 Éprouvo colontificado et		2						
							E1 Épreuve scientifique et technique		2			5			
							Sous-épreuve E11 : Économie-droit	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
							Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1	CCF		Ecrit	1 h	CCF	
E2 Épreuve d'étude de situations professionnelles	U 2	5	Ecrit	3 h	Ecrit	3 h	CCF								
E3 Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E31 : Pratique de la logistique en milieu professionnel	U 31	9 7	CCF		oral	45 min	CCF								
Sous-épreuve E32 : Conduite d'engins	U 32	1	CCF		écrit et	1 h 20	CCF								
de manutention					pratique										
Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U 33	1	Ponctuel écrit	2h	écrit	2 h	CCF								
E4 Épreuve de langue vivante Sous-épreuve E41 Langue vivante 1	U41	4 2	CCF		Oral	20 min	CCF								
Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U42	2	CCF		Oral	(1) 20 min (1)	CCF								
E5 Épreuve de français, histoire		5				(' /									
géographie et éducation civique Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ecrit	2h 30	Ecrit	2 h 30	CCF								
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U52	2,5	Ecrit	2h	Ecrit	2 h	CCF								
E6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ecrit	1h 30	CCF								
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF								

Epreuve facultative (2)					
EF1	UF1				
EF2	UF2				

⁽¹⁾ dont 5 minutes de préparation

^{(2).}Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation